

Archives départementales du Doubs

Série M

Sous-série 5 M

Santé et hygiène publiques

(1800-1940)

**Récolement
et plan de classement provisoire**

**Patricia Guyard,
conservateur - adjointe**

novembre 1999

Remarques préliminaires

La sous-série 5 M est consacrée à la santé et à l'hygiène publiques. Conformément à la circulaire de 1965 portant cadre de classement des archives modernes, cette sous-série rassemble les documents ayant trait, d'une part, à l'exercice des professions médicales et paramédicales dans le département et d'autre part, à l'application de la législation en matière de police sanitaire et d'hygiène publique. Ces deux catégories d'activité relèvent principalement, au niveau ministériel, de la direction de l'assistance et de l'hygiène publique du ministère de l'Intérieur ; localement, les dossiers ont été en très grande partie traités ou suivis par le bureau de l'hygiène publique de la 1^{ère} direction de la Préfecture du Doubs tout au long du XIX^e s. et dans la première partie du XX^e s. Les dossiers concernant l'assistance aux malades, aux enfants et aux indigents ainsi que le contrôle de la gestion des hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance, bien que relevant de la même direction ministérielle et généralement des mêmes services préfectoraux, trouvent leur place en série X des Archives départementales¹.

L'action des services de la préfecture envers les professions médicales est triple : établissement périodique de listes de praticiens en vue, notamment, de veiller à une desserte médicale de la population satisfaisante ; contrôle par un jury médical et enregistrement des titres des praticiens qui s'établissent dans le département ; enfin, contrôle de l'exercice même de la pratique médicale. Sont concernées par ces trois actions administratives toutes les professions tournées vers la santé de la population et dont l'exercice est soumis à l'obtention de diplômes attestant les facultés des pratiquants : médecins, chirurgiens, officiers de santé et dentistes, mais aussi pharmaciens, herboristes et sages-femmes. Le contrôle des pharmaciens s'étend à la salubrité de leur officine et à la qualité des produits pharmaceutiques qu'ils préparent ; de fait, font l'objet du même contrôle les épiceries et les drogueries susceptibles de vendre de tels produits et des eaux minérales.

Sont spécifiques au Doubs les dossiers relatifs à l'autorisation d'exercer dans le pays voisin accordée aux médecins et vétérinaires de la zone frontalière franco-suisse en vertu d'une convention médicale signée entre les deux pays le 29 mai 1889. Les affaires traitées dans ce cadre sont les demandes d'autorisation individuelles d'exercice, les remplacements de praticiens et l'établissement de listes annuelles des praticiens français et suisses autorisés à exercer ; ces dernières listes sont publiées au *Recueil des actes administratifs* et transmises au ministère des Affaires étrangères.

Les dossiers relatifs à l'enseignement médical ne concernent, en l'état actuel du récolement, que les cours d'accouchement donnés à l'Asile départemental de Bellevaux. On renvoie à la série T pour ce qui relève de la Faculté de médecine de Besançon dont les Archives départementales conservent notamment les dossiers d'étudiants en médecine, pharmacie et herboristerie (5 T 52-65, 1836-1940, et versement 1467 W pour les dossiers postérieurs à 1940).

Il faut noter enfin que le récolement n'a pas permis de repérer des dossiers significatifs sur l'organisation générale médicale du département. Seule la période de guerre 1914-1918 a donné lieu à des documents sur le remplacement des médecins mobilisés et l'ajustement des ressorts géographiques d'exercice de chaque médecin en fonction du nombre de ceux qui n'ont pas été mobilisés ou qui ont été autorisés exceptionnellement à exercer (médecins belges réfugiés, médecins militaires).

¹ Cette distinction formelle ne va pas sans poser quelques difficultés dans le classement des documents produits dans un service tel que celui de la médecine gratuite, dont les fonctions relèvent à la fois de la santé publique (service de la vaccine) et de l'assistance aux indigents.

La seconde partie de la sous-série 5 M renferme les documents produits dans le cadre de l'application des législations visant à la protection de la santé, à la police sanitaire (contrôle et à amélioration de l'hygiène publique et assainissement rural et urbain).

Parmi ces textes législatifs et réglementaires, figure principalement les arrêtés de décembre 1848 et la loi du 15 février 1902 qui énoncent les domaines d'action sanitaire sur lesquels l'Etat entend intervenir ; pour mettre en œuvre ces mesures, ces textes instituent les assemblées sanitaires et sont aussi à l'origine de la plupart des services d'hygiène créés séparément, tel le service de l'inspection médicale des écoles ou encore celui de la médecine gratuite institué dans le Doubs par arrêté préfectoral en 1852. Citons encore le décret du 28 janvier 1860 créant le service ministériel d'inspection des eaux minérales et thermales ; la loi du 13 avril 1850 sur l'assainissement des logements insalubres, un service départemental de désinfection étant créé en 1907 ; enfin, les ordonnances royales de 1815, 1826, 1833, et les décrets de 1867 et 1879 qui soumettent à autorisation préalable la construction ou les transformations des établissements dangereux et insalubres, les locaux et les activités de ces derniers faisant ensuite périodiquement l'objet d'inspections techniques réglementaires.

Pour ce qui est du contenu des dossiers, il est nécessaire de souligner de prime abord que la sous-série 5 M ne contient guère de séries complètes concernant une procédure réglementaire ou les activités d'un service d'hygiène. Le recours aux rapports des services au Conseil général et à la comptabilité départementale et des services de l'Etat dans les séries N et P, est donc indispensable, mais lui-aussi hélas, limité dans les faits par le peu d'éléments qui en a subsisté².

Lors de l'établissement provisoire du plan de classement de cette section, le choix a été fait de distinguer deux parties. On a placé en tête ce qui est propre à la création et à l'activité des " assemblées sanitaires " consultatives (conseil central d'hygiène et de salubrité publique puis conseil départemental d'hygiène, conseils d'arrondissement puis commissions sanitaires locales). Celles-ci sont appelées à enquêter et à orienter la politique du département en matière d'hygiène publique par des rapports ponctuels ou généraux, ou bien encore, à donner des avis étayés par des visites et des inspections sur le terrain, dans de nombreux dossiers techniques d'assainissement soumis à leur examen par la Préfecture. Cette partie renferme donc les dossiers d'organisation de ces assemblées et les rares séries de procès-verbaux ou de dossiers d'instruction d'affaires spécifiquement suivis par elles. On trouvera les avis qu'elles ont émis, le plus souvent parallèlement à d'autres services de l'Etat, du département et des communes, dans les dossiers spécifiques répartis dans la partie suivante.

Dans le département du Doubs a été établie une Intendance sanitaire et des commissions sanitaires en 1832 conformément à une réglementation de 1823 instituant théoriquement de telles intendances dans vingt départements frontaliers. D'après les archives conservées, ces organismes semblent n'avoir fonctionné que pendant l'épidémie de choléra de 1832.

La seconde partie concernant la police sanitaire contient les documents relatifs au contrôle effectif et aux mesures prises pour l'hygiène publique par les services d'hygiène de l'Etat et du département (dont l'inspection des écoles, le service de désinfection...) et par le bureau de l'hygiène publique de la Préfecture. Ces services interviennent le plus souvent conjointement avec les services des Ponts-et-chaussées, les assemblées sanitaires et les services d'hygiène des communes.

² Les rapports et délibérations imprimées du Conseil général sont à consulter pour cette matière ; en sources complémentaires, on pourra également recourir aux archives des ministères destinataires des rapports annuels préfectoraux.

Figurent d'abord ce qui touche à la santé de la population : état sanitaire général et mortalité, contrôle, par l'inspection médicale des écoles, de la santé des enfants et signalement des enfants les plus exposés aux maladies ; prévention des maladies, essentiellement par le moyen de la vaccination ; lutte contre les épidémies.

Suivent les dossiers d'assainissement et de police sanitaire : qualité de l'eau servant à l'usage domestique ou thermal, limitation des pollutions urbaines et rurales, assainissement des logements insalubres. Les dossiers des établissements insalubres constituent la masse principale de cet ensemble, bien que seuls les dossiers postérieurs à 1887 aient été conservés.

Les dossiers relatifs au service de répression des fraudes créé en 1907, qui relève du ministère de l'Agriculture et dont, ont été placés en sous-série 7 M, dans la partie consacrée au contrôle des productions animales et végétales destinées à l'alimentation. Leur description figure néanmoins également après le récolement des dossiers de la sous-série 5 M en raison de l'appareillement de l'objet des contrôles effectués par le service et les agents commissionnés en la matière avec la santé publique.

Le présent récolement est un instrument de recherche provisoire établi dans le cadre du récolement général de la série M et de l'établissement de son plan de classement avant que le classement définitif de cette série ne soit entrepris prochainement.

A la différence du répertoire numérique, il ne décrit donc pas un fonds classé. Il liste les dossiers relatifs à la santé et à l'hygiène publique actuellement conservés aux Archives sous des cotes et dans des séries diverses ; ces dossiers sont cités dans le récolement dans l'ordre le plus proche possible où ces dossiers seront ensuite définitivement classés, et par conséquent indépendamment des cotes des liasses dans lesquelles ils figurent aujourd'hui.

D'abord outil de travail interne conçu pour établir le plan de classement de la sous-série 5 M puis pour servir de guide au classement des documents, ce récolement est mis à la disposition des chercheurs dans l'attente du répertoire proprement dit ; on espère ainsi pallier dès maintenant, pour la matière concernée, à l'indigence du fichier manuel de la série M, seul " instrument de recherche " actuellement disponible en salle de lecture mais dont les analyses se révèlent extrêmement lacunaires, pour ne pas dire souvent fautives.

Le récolement sera au besoin complété sommairement au fur et à mesure des collectes à venir et de la suite du récolement de la série M, étant entendu que seul le répertoire définitif fournira de façon exhaustive l'ensemble des fonds réellement versés et classés.

Série M

Plan de classement provisoire

5 M. Hygiène et santé publiques

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
Généralités			Instructions ministérielles et brochures officielles relatives à la santé et à l'hygiène publiques <ul style="list-style-type: none"> ■ listes chronologiques thématiques ■ Textes réglementaires et brochures 	an V - 1859 An V - 1839 1840-1868 XX ^e s.	M 1550 partie M 1550 partie M 1551 M 2790 partie	Voir au classement si l'on regroupe toutes les instructions trouvées par ailleurs dans les liasses et si l'on conserve le classement chrono ou si l'on adopte un classement thématique large en suivant le plan de classement. Brochures à placer en Bibliothèque administrative. M 2790 comprend des bribes de dossiers relatifs aux rubriques ci-dessous et à la répression des fraudes ; à trier en totalité
			Exercice des professions médicales et paramédicales dans le département			
Professions médicales et paramédicales						
	Organisation médicale du département					
			Organisation médicale de Besançon. Projet de M. Ballard	1850	M 4126 partie	
		Organisation en temps de guerre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réattribution des ressorts géographiques de compétence des médecins dans le Doubs suite à la mobilisation des médecins ■ Concours des médecins militaires au service médical civil ■ Tolérance d'exercice de la médecine par des médecins belges pendant la guerre. Révision des situations individuelles après la guerre : instructions, listes des médecins concernés, correspondance 	1914 1914 1919	M 1526 M 1526 M 1526	

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
	Recensement des praticiens					
			<p>Médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, officiers de santé, pharmaciens et herboristes en exercice dans le département.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Instructions ■ Etablissement des listes annuelles et quinquennales (“statistique médicale de la France”) : listes récapitulatives nominatives ms ou impr. (<i>Recueil des actes administratifs</i>) par arr. et pour le Doubs, affiches, correspondance (dossiers annuels) ■ Enquêtes périodiques générales (autres que quinquennales) ■ Relevé sommaire de modifications intervenues entre le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1897 	<p>1800-1923</p> <p>1800-1839 1841-1874 1875-1888 1889-1911 1912-1914 1919-1923</p> <p>1829</p> <p>1897</p>	<p>M 1512-1525 partie</p> <p>M 1512 partie</p> <p>M 1513 partie</p> <p>M 1514 partie</p> <p>M 1515-1519</p> <p>M 1523</p> <p>M 1525</p> <p>M 1512 partie</p> <p>M 1518 partie</p>	<p>Exécution des lois des 19 ventôse et 21 germinal an XI (comprend les herboristes depuis 1856). Les listes générales (“Statistiques médicales de la France”) peuvent n’être faites que tous les 5 ans dans chaque département ; elles sont alors obligatoires et correspondent aux années de recensement sans faire partie de la Statistique générale de la France (6 M) ; elles donnent lieu à l’impression d’un volume général pour la France, par le min. du commerce en général. Chaque année, le préfet est au moins tenu de publier les modifications des praticiens, sinon une liste générale pour son département (dossiers annuels ici présents) et en envoyer un exemplaire au min.</p> <p>Les listes sont ensuite établies conformément à la loi du 30 novembre 1892.</p> <p>M 1518 : 1902, qq. fiches signalétiques individuelles de praticiens ; un peu de vrac dans le reste de cette liasse.</p>
			Domiciliation des sages-femmes dans le Doubs (anciennes élèves du cours d’accouchement). Enquête annuelle : états communaux, listes nominatives	env. 1888-1898	M 1577 partie	Renvoi partie suivante, cours d’accouchement.
	Vérification et enregistrement des titres, autorisations d’exercer		Instructions	XIXe s.	M 1512 partie etc.	
			Jury départemental ou d’arr. de médecine. Désignation annuelle des membres du jury, p.-v. des séances d’examen des titres des candidats à l’exercice médical dans le département, correspondance	an XII - 1857	M 1538-1540	Jury chargé de l’examen des titres des personnes demandant à exercer dans le département ³ .
			Jury départemental ou d’arr. de médecine. Examen des titres pour exercer : déclarations individuelles de	XIXe s.	M 1514 partie	

³ Ces dossiers contiennent des plaintes et des demandes de secours. Ce qui est traité par le jury restera dans cette partie ; les plaintes non traitées par le jury vont dans le paragraphe sur le contrôle de l’exercice des professions médicales et les secours et indemnités pour vieillards etc. sont à classer en série X.

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
			présentation de titres, arrêté préf. d'inscription des candidats au jury, p.-v. d'examen des titres par le jury			
			Demandes individuelles d'enregistrement de titre et d'exercice médical	XIXe s.	M 1512-1515 etc.	Eliminations à prévoir
			Enregistrement des diplômes des docteurs en médecine (médecins et chirurgiens), officiers de santé et dentistes, sages-femmes, pharmaciens et herboristes : registres	an XI- 1942	M 1524, M 4227 partie	Exécution des lois des 19 ventôse et 21 germinal an XI : les officiers de santé, les sages-femmes et les docteurs en médecine enregistrent leurs diplômes en sous-préfectures et au TPI (renvoi 3 U) ; les pharmaciens les enregistrent en préfecture et en TPI
			Copies de titres de pharmacien faites par les villes de Baume et de Besançon	1790-1804	M 1512 partie	Place en L pour la plupart
		Médecins assermentés	Désignations des médecins par le Préfet : arrêtés préfectoraux, notifications individuelles, correspondance avec des administrations	1902-1939	M 1522, M 4227 partie	Renvoi 2 M, personnel de la Préfecture (les médecins assermentés sont habilités pour les congés maladies etc. des fonctionnaires).
		Convention médicale franco-suisse	Vétérinaires, sages-femmes et médecins. <ul style="list-style-type: none"> ■ Etablissement des listes annuelles des praticiens autorisés à s'installer et à exercer la médecine en zone frontalière suisse et française : listes ms et impr., correspondance avec le min. de l'Intérieur, dir. de l'Assistance et de l'hygiène publique (dossiers annuels) ■ Autorisations spéciales, demandes d'établissement et de pratique : dossiers individuels 	1889-1908 1919-1918	M 1520 M 1521 partie M 1521 partie	Convention conclue le 29 mai 1889 permettant l'exercice de la médecine par des praticiens suisses et français dans les communes françaises et suisses. Beaucoup de transmissions à éliminer. Les dossiers individuels sont traités par la 1 ^e division et le Cabinet, et, au min. de l'Intérieur, par la Sûreté générale ; à laisser en 5 M, mais renvoi en 1 M (relation avec la Suisse), 4 M (police administrative), 7 M (vétérinaires)
	Contrôle de la pratique médicale		Plaintes pour exercice illégal de la médecine. Dossiers individuels	XIXe s.	M 1512-1515 partie	
	Contrôle des pharmaciens et des officines de		Inspection des pharmacies, épiceries, drogueries. Dossiers annuels comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ■ Désignation annuelle des inspecteurs, paiement 	1879-1922	M 1541-1549	Décret du 23 mars 1859. Ces visites relèvent du contrôle de la profession de pharmacien mais aussi du contrôle de l'état sanitaire des officines

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
	pharmacies		des frais d'inspection, perception des droits de visites : arrêtés préfectoraux, mémoires de frais de tournée, listes des établissements imposés <ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports généraux par arr. et pour le département, listes des établissements contrôlés et p.-v. de visite de chaque établissement 	1879-1922	M 1541-1549	et des médicaments vendus. Garder le classement annuel des dossiers avec tri interne des pièces.
			Prélèvements et analyses par le laboratoire central d'études et d'analyses des produits médicamenteux et hygiéniques	1920	M 2251 partie	Le laboratoire est une annexe du service des fraudes près le min. de l'Agriculture
			Plaintes contre des pharmaciens ou au sujet d'officines et de ventes frauduleuses de médicaments. Dossiers individuels	XIXe s.	M 1512-1515 partie	
	Sociétés de médecine		Société de médecine de Besançon. Création, activités : statuts, p.-v. et travaux ms ou impr.	1800-1825	M 1538 partie	
Enseignement médical	Cours d'accouchement		Cours départemental d'accouchement. Dossiers annuels comprenant en totalité ou en partie : <ul style="list-style-type: none"> ■ Attribution de bourses départementales : rapports du Conseil général et du préfet sur la répartition des bourses, dossiers individuels, p.-v. et copies d'examen d'aspirantes aux bourses ■ Admission aux cours. Dispenses d'âge etc. ■ Examen des élèves sages-femmes et herboristes de 1^{ère} classe. Désignation des membres de la commission d'examen 	1871-1877 1878-1882 1883-1887 1896-1900 1901-1910	M 1574 M 1575 M1576 M 1578 M 1579	Cours donnés à l'asile départemental de Bellevaux. Partie des dossiers est suivie, sinon traitée par le Cabinet du Préfet. Voir aussi la partie précédente, praticiens médicaux. Renvoi série N, comptabilité départementale, (bourses départementales) ; on laissera ici les dossiers de bourses cités (il ne s'agit pas du dossier comptable). Renvoi série X, asile de Bellevaux et maternité.
			Récapitulatif du nombre des élèves de 1887 à 1897, listes nominatives par département d'origine	1897 ?	M1577 partie	
			Action sanitaire et hygiène publique			
Mise en place						Renvoi à la partie suivante, rapports trimestriels

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
et activités générales des " assemblées sanitaires "						des services d'hygiène qui regroupe l'activité des services ci-dessous nommés Pour le contrôle sanitaire des pharmacies, voir ci-dessus, personnel médical et paramédical
		Conseils centraux et d'arr. d'hygiène et de salubrité publique	Etablissement du conseil central d'hygiène et de salubrité publique, et des conseils d'hygiène d'arr. et cantonaux ■ Organisation : instructions, arrêtés ■ Désignation des membres (dossiers actuels annuels)	1849 1848 - 1902	M 1561 partie M 1554	Le conseil central et les conseils d'arr. sont créés par l'arrêté organique du 18 décembre 1848 et les arrêtés des 21 et 30 avril 1849 ; dissous par la loi du 15 février 1902, ils sont remplacés par un conseil départemental et des commissions sanitaires.
			Conseil central d'hygiène ■ Convocation des membres, ordres du jour, qq. p.-v. de séances, avis d'envoi de rapports annuels ■ Registre de délibérations ■ Activités : comptes-rendus annuels ■ Activités : rapports d'inspection d'établissements ■ Activités : dossiers particuliers traités par le Conseil ■ Dépenses du conseil : bordereaux de mandats	1887-1893 1894-1902 1849-1953 1892-190 ? 1849-1891 1887-1893 1887-1893	M 1550 partie M 1558 partie M 1555, M 4221-M 4224 M 1559 partie M 1556-1557 M 1550 partie M 1550 partie	M 1552, 1556-1557 sont à trier en totalité. On n'a pas de rapport annuel du conseil central. Placer les brochures en Bibl. admin. M 1559 regroupe les comptes rendus de tout service, à répartir par catégories (beaucoup de pièces de transmission).
			Conseils d'arrondissement d'hygiène ■ Enquête ministérielle sur l'organisation et la composition des conseils d'arr. ■ Activités : comptes-rendus annuels ■ Activités : rapports d'inspection d'établissements	1893 1897-190 ? 1849-1891	M 1550 partie M 1559 partie M 1556-1557	Séparer au classement les dossiers par conseil d'arr.
			Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Baume : registre des délibérations	1849-1892	M 1562 partie	Vient de la sous-préfecture de Baume : Z ou intégration aux documents de la Préfecture ?
			Commission sanitaire d'arrondissement de Besançon : registre des délibérations	1903-1953	M 4225-M 4226	
			Commissions sanitaires de Baume, Vercel et Pierrefontaine. organisation des réunions, ordres du jour, renouvellement des membres	1900-1902	M 1562 partie	Vient de la sous-préfecture de Baume : Z ou intégration aux documents de la Préfecture ? Voir au classement la différence entre ces

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
						commissions et les conseils d'arr. ci-dessus.
		Conseil départemental et commissions sanitaires	Etablissement du conseil départemental d'hygiène, et des commissions sanitaires. ■ Désignation des membres des assemblées sanitaires (conseil départemental et commissions sanitaires) : arrêtés préfectoraux individuels et collectifs, liste des membres, p.-v. d'installation des membres et de nomination des présidents etc.	1902	M 1561 partie	Remplacent le conseil central et les conseils d'arr. à partir de 1902. Il n'y a que quatre commissions.
			Conseil départemental d'hygiène. Activités : convocation des membres, ordres du jour, qq. p.-v. de séances, avis d'envoi de rapports annuels	1903-1908 env.	M 1560 partie	Très peu d'élément sur son activité
			Commission sanitaires. Activités ■ Comptes-rendus analytiques et sommaires annuels ■ Convocations, ordres du jour, qq. p.-v. de séance, jetons de présence aux séances	1902-1903 1903-1908 1903-1914	M 1559 partie M 1560 partie M 1561 et 2790 parties	A classer par commission. Très peu d'éléments sur leur activité
		Inspection de l'hygiène	Inspection régionale des services de l'hygiène publique. Désignation des membres (de la Faculté de médecine), organisation	1888	M 1561 partie	
		Office départemental d'hygiène sociale	Néant			
		Médecine du Travail	Néant			Le récolement de la sous-série 10 M n' a pas permis de repérer des dossiers relatifs à cette matière.

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
Situation sanitaire générale du département ⁴						
	Contrôle général de l'application des législations en matière d'hygiène publique		Elaboration des rapports et comptes-rendus trimestriels : instructions, rapports trimestriels ("statistique sanitaire" : récapitulatif des relevés cantonaux des décès et épidémies ; récapitulatifs des activités des services - commissions sanitaires, service des épidémies, conseils d'hygiène etc. ; situation générale du département en regard de la loi du 15 février 1902, rapports rétrospectifs pour 1900)	1899-1907	M 1558	La "statistique sanitaire" est dirigée par le min. de l'Intérieur, direction de l'Assistance et de l'hygiène publique ; elle comporte une partie statistique numérique et une grande partie de rapports rédigés etc.
	Mortalité		"Statistique sanitaire". Décès : nomenclature impr. des causes de décès (M 1583), états trimestriels puis semestriels numériques communaux des décès, récapitulatifs cantonaux et par arr., correspondance (dossiers annuels)	1906-1917 1922-1924 1934-1941	M 1583-1588 M 1593 M 1594	Les documents décrits ici sont les éléments de base servant aux récapitulatifs statistiques du paragraphe précédent, qui sont eux-mêmes une partie du dossier trimestriel. Aussi, place en 5 M préférable, comme élément d'un même dossier, sauf si l'on considère leur seul aspect statistique qui a pu servir à plusieurs travaux récapitulatifs (place en 6 M). Faire la séparation en 1940.
			Moyens de vérification des causes de décès. Enquête ministérielle : instructions, rapports des conseils d'hygiène et de salubrité sur le fonctionnement des services de constatation des décès	1856-1857	M 1556 partie	
			Mortalité dans les hôpitaux. Enquête : rapports des commissions administratives des hospices de Besançon, Baume, Pontarlier et Montbéliard	1861-1862	M 1556 partie	
Prévention et soins médicaux						
	Inspection médicale des écoles		Circonscriptions médicales sanitaires des écoles : états des élèves et communes desservis par chaque médecin de circonscription, états des médecins desservant chaque commune	1920-1921	M 1700 partie	Renvoi série T.

⁴ Voir aussi 6 M.

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
			Financement des inspections. Demandes de subventions aux communes	1920-1922	M 1700 partie	
			Inspections des écoles : rapports annuels des médecins inspecteurs	1920-1922	M 1700 partie	
			Inspections des travaux effectués aux locaux scolaires : rapports annuels des médecins inspecteurs	1921-1922	M 1700 partie	
			Envoi de fiches sanitaires d'élèves aux médecins inspecteurs, liste des nouvelles élèves de l'école supérieure de Granvelle	1920-1921	M 1700 partie	Intérêt à titre de spécimen.
			Enfants malingres etc. signalés par les inspecteurs : listes nominatives, rapports et état récapitulatif pour le département	1921	M 1700 partie	
			Ecole de plein air pour enfants malades. Projet de création : rapports, correspondance	vers 1921	M 1700 partie	
	Déclarations de maladies		Déclarations de maladies par les écoles, les maires, les hôpitaux : dossiers mensuels (relevés mensuels numériques des cas de maladies déclarées obligatoires et facultatives adressés par Préf. au min. de l'Intérieur (1906-1907), bulletins individuels de déclarations (arr. de Besançon), rapports de gendarmerie, informations des cas à l'Inspecteur d'académie) Déclarations de maladies par les hôpitaux militaires (n° 4 de la Butte à Besançon, et Valdahon) : "bulletins de déclarations concernant les malades atteints d'affection contagieuses"	1892-1895 1906-1907 1912-1914 1915-1916 1915-1916	M 1610 partie M 1611 M 1612 M 1613 partie M 1613 partie	De 1892 à 1895, les bulletins récapitulatifs sont centralisés par le Préfet et envoyés au service d'information et de statistique (créé en 1890) de la direction de l'Assistance et de l'hygiène publique du min. de l'Intérieur ; l'envoi s'arrête officiellement en 1896 mais communes et hôpitaux sont invités à continuer de déclarer au préfet les maladies contagieuses. Puis application de l'art. 4 et 5 loi 15 février 1902
	Epidémies		Epidémies. Dossiers annuels comprenant : ■ Instructions ■ Affectations d'agents sanitaires aux hospices, désignations des médecins des épidémies : arrêtés préfectoraux ■ Progression des maladies : rapports des médecins	1800-1901	M 1599-1610	En l'état actuel, les dossiers sont classés grossièrement annuellement et comportent des sous-dossiers par lieux de contagion et type de maladie mais comprennent pièces générales et pièces touchant telle contagion particulière. Voir au classement s'il est possible d'extraire, pour les placer en tête, des instructions générales et les séries de rapports et statistique non spécifiques à une contagion. Pour le reste, laisser le classement annuel, éliminer les pièces de

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Malades et morts : états numériques ■ Opérations effectuées par les médecins : certificats dressés par les maires sur les maires ■ Dépenses des communes et modalités de remboursement par le min. de l'Intérieur : états de frais détaillés (médecins, chirurgiens, médicaments, viande, pain et vin) ■ Maladies épidémiques observés dans le Doubs : résumé annuel par commune dressés par les médecins (1871-1880) ■ Statistiques des maladies épidémiques dans les hôpitaux : bulletin hebdomadaires des hôpitaux d'Ornans et de Besançon (1897), "bordereau récapitulatifs des malades atteints d'affection épidémiques sortis de l'hôpital pendant l'année" (1891-1895) 			<p>transmission, classer les documents selon les catégories indiquées. Extraire et placer en outre les éléments trouvés ici sur le choléra de 1832 et 1852 dans la partie suivante, spécifique à cette épidémie.</p> <p>Mettre en Biblioth. admin. les <i>rapport généraux annuels sur les épidémies</i> établis par l'Académie de médecine d'après, notamment, les relevés des maladies dressés par les médecins..</p>
			<p>Epidémie de choléra de 1832</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mesures prophylactiques, établissement de lazarets etc. : instructions, correspondance avec les maires ■ Intendance sanitaire du Doubs et commissions sanitaires⁵. Création, organisation, désignation des membres ; activités : extraits de délibération, rapports, règlement sanitaire à la frontière suisse, comptes des dépenses, , liste des certificats de 	1831-1832	M 1614-1615	

⁵ L'Intendance sanitaire du Doubs a été créée par ord. royale du 16 juillet 1831 (une des vingt situées aux frontières française) ; elle relève de la commission centrale de salubrité créée dès 1822 à Paris ; puisque l'on n'a pas d'autre trace de cette intendance hormis lors de la crise, voir lors du classement (d'après les textes réglementaires de 1831 et de 1848-1849), s'il s'agit de l'ancêtre du conseil central d'hygiène et de salubrité (mettre alors les papiers relatifs à son instauration dans la partie consacrée aux services d'hygiène) ou si elle a été spécifiquement créée à l'arrivée du choléra et dissoute ensuite (laisser toutes les pièces la concernant dans cette partie). Même réflexion au sujet des commissions sanitaires, instaurées en application d'une ordonnance royale du 16 août 1831 (celles désignées plus haut ont été instaurées en 1849).

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
			<p>santé délivrés par l'Intendance sanitaire (sept. 1831-juin 1832)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mesures concernant la circulation des marchandises et des hommes instaurées en Suisse (cantons suisses de Bâle, Argovie, Berne, Fribourg, Vaud, Genève, Neuchâtel et commission sanitaire fédérale de Suisse à Lucerne) : affiches, correspondance ■ Signalisation de la progression de la maladie : relevés des cas par les maires, bulletins périodiques de relevés cumulatifs du Doubs, correspondance avec les départements voisins (dont : " Bulletin de marche " de la Haute-Saône"). ■ Comités de secours en communes. Constitution ■ Dépenses occasionnées en communes : états de frais, extraits de délib. munic. ■ Indemnisation et récompenses aux médecins 			
			<p>Epidémie de choléra de 1853-1854.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mesures prophylactiques : instructions ■ Signalisation de la progression de la maladie : relevés des cas par les maires, , bulletins périodiques de relevés cumulatifs du Doubs, correspondance avec les départements voisins (dont : " bulletins de marche " de la Haute-Saône) ■ Comités de secours en communes. Constitution ■ Dépenses occasionnées en communes : états de frais, extraits de délib. munic. ■ Indemnisation et récompenses aux médecins 	1853-1855	M 1616 - 1617	Les liasses sont à trier en totalité, si possible en suivant le plan proposé.
			<p>Epidémies de choléra de 1890, 1892, 1909. Mesures prophylactiques : instructions, récépissés des instructions par les médecins (1909 seulement)</p>	1890, 1892 1909	M 1608 partie M 2788	

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
			Epidémies de variole : correspondance avec les maires, le min. de l'Intérieur, états des cas de varioles constatés (dossiers annuels)	1913-1921	M 1582 partie	
	Vaccinations⁶					
			Mesures en faveur de la vaccination : instructions générales, extraits de délibérations municipales, voeux du Conseil général	an XII-1921	M 1580-1582 parties	Mettre en biblioth. admin. les rapports annuels de l'académie de médecine sur les vaccinations pratiquées en France (1872-1885).
			Désignation des médecins de la médecine gratuite : arrêté préfectoral, dossiers individuels ; désignation des médecins spécialement chargés de la vaccine dans une commune : correspondance entre les maires et le préfet ; désignation de vaccinateurs en 1915 en remplacement des médecins mobilisés	1860-1891 1913-1921 1915	M 1572-1573 parties M 1582 partie M 1581 partie	Les vaccinations sont surtout effectuées par les médecins du service de la médecine gratuite (voir plus bas, documents de M à placer en série X, le tableau consacré à ce service ; les liasses en devront être vérifiées à nouveau pour en extraire tout ce qui a spécifiquement trait à la seule vaccination et la même recherche devra être faite dans les liasse de X consacrées à la médecine gratuite). Les communes peuvent aussi salarier des médecins, en application de la loi du 15 juillet 1893 art. 35 ; ces médecins sont généralement désignés par le préfet pour assurer la vaccine dans ces communes.
			Vaccinations (dossiers annuels) ■ Fonctionnement du "service de la vaccine" : rapport de la commission de contrôle du Conseil d'hygiène départemental ■ Rapports des médecins, états numériques des vaccinations pratiquées en commune, des sommes payées, et des maladies constatées, listes des communes visitées, des enfants assujettis à la vaccination ■ Etats numériques récapitulatifs de vaccination ■ Paiement des frais des médecins vaccinateurs : arrêtés collectifs préfectoraux ■ Attributions de médailles aux médecins vaccinateurs : dossiers individuels	1912 ? 1853-18 ?? 1880-1885 1913-1921 1880-1885 1905-1912 1908-1913 1880-1885	M 1581 partie M 1571 partie M 1580 partie M 1582 partie M 1580 partie M 1581 partie M 1581 partie M 1580 partie	Garder le classement annuel des dossiers. Reclasser les pièces à l'intérieur de ces dossiers par catégorie de documents citée ici. Peu de rapport annuel du préfet pour ce service.

⁶ Voir 4 M, appel à la générosité publique pour la vente du timbre antituberculeux.

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
	Goitre et crétinisme		<p>Goitre et crétinisme. Enquête générale de 1854 : instructions, rapport récapitulatif de l'arr. de Pontarlier</p> <p>Goitre et crétinisme. Enquête générale de 1864 : instructions ministérielles et préfectorales, réponses rédigées de maires, états communaux (vierges) et récapitulatifs numériques par canton et par arr.</p> <p>Jeunes idiots, crétins, épileptiques indigents. Enquête générale : états numériques communaux (arr. de Besançon), états numériques récapitulatifs par cantons et arr. (1884)</p>	1854, 1864, 1884	M 1697	Enquêtes du min. de l'Agriculture et du commerce, bureau de la police sanitaire et industrielle. Renvoi série X.
	Maladies vénériennes		Maladies vénériennes chez les prostituées	1851	M 4126 partie	
	Lutte contre l'alcoolisme		Voeux du Conseil général pour diminuer le nombre de débits de boisson, affiche contre l'alcoolisme		M 1244 partie	Renvoi en 4 M, débits de boisson.
			Prohibition de l'absinthe. Enquête parlementaire en vue d'une loi. sur la fabrication et vente de l'absinthe : voeux de Conseils généraux et de communes, rapport comparé sur la criminalité des arr. de Saint-Dié (Vosges) et Pontarlier, états de dépenses des bureaux de bienfaisance et hôpitaux de Morteau et Pontarlier de 1871 à 1905, états de consommation de l'absinthe pendant la même période dans l'arr. de Pontarlier	1907-1908	M 2831	Renvoi 7 M, répression des fraudes.
	Noyés, asphyxiés		Avis sur les traitements à apporter aux noyés, aux asphyxiés : affiches	début XIXe s.	M 1512 partie	
	Hygiène alimentaire		Instructions préfectorales de divers départements : affiches, extraits de <i>Recueils d'actes administratifs</i> (class. par thème et département)	1879-1909 env.	M 2247	Sujets : vieux papiers pour envelopper les produits alimentaires, poteries vernissées et jouets colorés, boîtes de conserve alimentaires, vases et ustensiles de métal, coloration des substances alimentaires

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
		Divers	Précautions à prendre lors du baptême des enfants : instructions	milieu XIXe s.	M 4126 partie	
Police sanitaire (contrôles et mesures sanitaires publiques)						Cette partie regroupe les rapports généraux, les affaires particulières suivies par l'un ou plusieurs des organismes à la fois cités ci-dessus et les dossiers suivis par des commissions spéciales de contrôle. Ces dossiers doivent rester tels qu'ils ont été constitués par le bureau de la Préfecture.
	Assainissement en commune					
			Communes à surmortalité. “ Résultats de la double enquête poursuivie en 1907 et 1908 dans les communes à surmortalité ” par la commission sanitaire de la 1 ^{er} circ. de Besançon : texte ms et impr.	1907, 1908	M 2789 partie	
			Assainissement des communes à surmortalité. Enquêtes et mesures à prendre : enquête du conseil départemental d'hygiène et des commissions sanitaires, correspondance entre Préfecture, sous-préfectures et mairies, extraits de délibérations municipales (dossiers annuels)	1903-1921	M 1590-1592	Application de l'art. 9 de la loi du 15 février 1902. Une partie des informations est fournie par les mouvements annuels de population dont les états de base sont dressés par les communes (voir 6 M).
			Règlements sanitaires des communes. Adoptions et refus par les communes : extraits de délibérations municipales, arrêtés de règlement sanitaires (class. actuel par arr.)	1903-1904	M 1553	Application de la loi sur la santé publique du 15 février 1902. Renvoi série O
			Ventes de substances dangereuses aux marchands épiciers et droguistes : arrêtés municipaux envoyés en Préfecture	1858	M 1556 partie	Renvoi série O.

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
			Cimetières et inhumations. Situation des cimetières, demandes d'autorisations de transports de corps : voir Documents proposés pour la série O et R.			Eliminer les demandes de transports de corps etc. sauf militaires 1914-1918 (à placer en série R) et personnage civil important ou inhumation en terrain privé (à mettre en 4 M).
			Dépôts de purin et de fumier : enquête semestrielle exécutée par les agents voyers cantonaux	1859	M 1556 partie	
			Aménagement de rigoles et de fosses à purin, enlèvement de fumier. Exécution des travaux par les communes et les particuliers, demandes de délais complémentaires : instructions, récépissés de notifications aux personnes concernées des travaux à effectuer, p.-v. de gendarmerie (engagement d'exécution des mesures), arrêtés municipaux et extraits de délib. munic. (passations de marchés...),	1909	M 2789 partie	
	Alimentation en eau de la population⁷		Dossiers par communes	1859	M 1556 partie	Dossiers suivis par le conseil d'hygiène. Voir au classement à les placer dans la partie consacrée aux activités du Conseil.
	Contrôle de l'exploitation et de la distribution des eaux thermales et minérales		Etablissements thermaux et d'eaux minérales <ul style="list-style-type: none"> ■ Service ministériel d'inspection. Organisation, financement du service, désignation des médecins inspecteurs : instructions ministérielles, p.-v. de séance de la commission départementale chargée de l'examen des bilans financiers des établissements thermaux, bilans des établissements (1863-1869) ■ Enquêtes annuelles sur la qualité des eaux minérales des établissements thermaux 	1860-1869 milieu du XIXe s.	M 1696 partie M 1696 partie	Service créé par décret du 28 janvier 1860. Son financement repose sur une taxe répartie entre les établissements thermaux sur avis des commissions départementales. Etablissements thermaux : propriétaires de sources minérales ou thermales (type Lac-ou-Viller) et exploitants en thérapie de ces sources (type Guillon). Les enquêtes annuelles officielles qui, faute d'autres établissements dans le Doubs, ne portent que sur Guillon et Lac-ou-Viller, sont à séparer du dossier particulier de ces établissements.

⁷ La liasse M 2803 (contamination des eaux du Doubs, plaintes de riverains, délibérations du conseil central d'hygiène, 1893-1903) n'est plus en rayon. Renvoi série R pour les analyses des eaux des casernes et places fortes (tableau ci-dessous).

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablissement thermal de Guillon. Autorisation d'établissement, nomination de médecin, fonctionnement, demandes de subvention ■ Sources de Lac-ou-Viller. Autorisation d'exploitation 	1824-1877 1850 - fin XIXe s.	M 1696 partie M 1696 partie	
			Dépôts d'eaux minérales <ul style="list-style-type: none"> ■ Autorisation de dépôt et de vente : dossiers individuels (demandes initiales, arrêtés préfectoraux, avis de services d'hygiène) arr. Baume et Besançon arr. Montbéliard, Pontarlier ■ Contrôles des dépôts : rapports des inspecteurs des pharmacies 	1866 1887-1923 1890-1923 fin XIXe - XXe s.	M 1696 partie M 1701 M 1702 M 1541-1549 partie	M 1696, une demande dans la liasse (Cie succursale de Vichy). Les contrôles sont de la compétence des inspecteurs des pharmacies ; aussi ces pièces ont-elles été classées en Préfecture dans les dossiers annuels de contrôle des pharmacies d'où il faudra les extraire.
	Assainissement des logements insalubres		Instructions	XIXe s.	M 1556 partie	Loi du 13 avril 1850
			Application de la loi depuis 1850. Situation dans le Doubs en 1859 : rapport au Conseil général, questionnaire sur les travaux de la commission d'assainissement des lieux insalubres	1859	M 1556 partie	
			Service départemental de désinfection et postes de désinfection. <ul style="list-style-type: none"> ■ Création, organisation : règlement impr. ■ Constructions et aménagement des postes de Pontarlier (1908) et Montbéliard (1910) : demandes de participation financière du Conseil général, dossiers techniques et administratifs de travaux, rapports d'architectes voyers ■ Candidatures à l'emploi de chefs de postes : listes nominatives, p.-v. de résultats des épreuves ■ Fonctionnement du service. Rapports au Conseil général ; demandes de renseignements sur d'autres services de désinfection ■ Activités : " Feuilles d'opérations effectuées par les agents désinfecteurs ", rapports mensuels par 	1908 1908-1910 [1911-]1915 1911-1916 1915-1916	M 1598 partie M 1598 partie M 1595 partie M 1597 partie M 1595-1596	Créé par arrêtés du 25 novembre 1907 et du 1 ^{er} mai 1909, il fait partie des services d'hygiène publique. Un poste pour chacune des huit circonscriptions sanitaires du Doubs. Classement en N des dossiers de construction des postes. Adopter un même classement pour les rapports ponctuels et mensuels par poste (deux class. actuels : séparés ou feuilles des opérations mises dans la chemise du rapport mensuel).

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
			poste ■ Recouvrement des frais de désinfection des immeubles ou bâtiments auprès des particuliers (taxe départementale de désinfection, dossiers annuels) : états nominatifs récapitulatifs ou ponctuels des personnes taxées, demandes d'exonération, réclamations	1911-1916	M 1597 partie	Les documents comptables ici présents relèvent de la comptabilité interne du service ; les laisser en 5 M . Renvoi à N.
			Assainissement de quartiers urbains (Quai Vauban à Besançon) et d'installations (fonderies de suifs à Besançon). Dossiers individuels	vers 1850	M 1556 partie	
			Lotissements non approuvés et défectueux. Dossiers individuels d'aménagement : avis de commissions sanitaires, d'ingénieurs des Ponts et chaussées, des commissions d'embellissement etc.	1928-1933	M 4117 partie	Loi du 15 mars 1928 et décret du 11 avril 1928. Suivi par le min. de l'Intérieur, admin. communale et départementale, et à la Préf. par la 1 ^{er} direction, hygiène publique. Renvoi en X, O, S.
	Etablissement dangereux et insalubre⁸					Dossiers suivis par la 1 ^e direction, sous le timbre "hygiène publique". Voir tableau des documents à placer en 4 M : les dépôts temporaires de dynamite y sont placés pour le moment mais possibilité de les placer en 5 M en raison de leur instruction.
			Ateliers et établissements régis par le décret du 15 octobre 1810, et les ordonnances royales du 14 janvier 1815, 5 novembre 1826, 10 septembre 1828, 31 mai 1833 et le décret de 1867 : nomenclatures imprimées	1833, 1867	M 1618 partie	
			Enquête sur les inconvénients (bruits) des marteaux mécaniques installés dans les forges dans le département (pour les classer)	1911	M 2396 partie	
			Etablissements dangereux et insalubres existants au 1 ^{er} mars 1913 dans le Doubs (enquête du min. du	1913	M 1622	Concerne les établissements autorisés depuis le 16 janvier 1879

⁸ Pour la pollution des eaux entraînées par l'écoulement des eaux résiduelles dans les cours d'eau, voir ce que l'on place en série S ci-dessous et y faire les renvois du 5 M à la sous-série S qui recevra ces dossiers.

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
			Commerce, 17 février 1913) : organisation de l'enquête, questionnaires communaux (arr. de Besançon et de Pontarlier), états récapitulatifs établis par les sous-préfectures et la Préfecture, correspondance avec les Contributions indirectes (patentes)			
			Listes annuelles des établissements faisant l'objet d'un dossier de pétition d'ouverture ou de déclaration	[1890-1940]	M 1618-1632, 1637-1687, 2795, 3047	Ces listes chronologiques, dressées en préfecture, servent de sous-chemises aux regroupements annuels des dossiers individuels ; voir au classement à les récupérer si on ne dispose pas de registres chronol. de dépôt de dossiers.
			Demandes d'autorisation d'ouverture d'établissement des 1 ^e et 2 ^e classes : dossiers individuels (typologie générale : pétition initiale, plans des installations et de l'établissement, avis des commissions sanitaires municipales, du conseil d'hygiène et de salubrité de l'arr., rapports d'ingénieurs des Ponts-et-chaussées, de géologues (Université de Besançon, institut géologique et minéralogique), dossier d'enquête de commodo et incommodo avec extraits de délibérations municipales, arrêtés du préfet et de sous-préfet, correspondance) Déclaration d'ouverture d'établissement de 3 ^e classe : dossiers individuels	1888-1889 1890-1891 1900 1901 1902 1903 1905-1906 1907 1909 1908-1910 1911-1913 1914-1917 1919-1920 1921-1924 1925-1940 1931 1934 1887-1903	M 1623 M 1624 M 1618 partie M 1619 M 1625 M 1620, 1626 M 1627 M 1628 M 1621 M 1629 M 1630-1632 M 1638 M 1644 M 1639-1643 M 1645-1688 M 2795 M 3047 M 1637 (Baume) ⁹	Actuellement, les dossiers sont classés par séquences chronologiques à peu près régulières après 1925 , toutes classes confondues ou par classe (voir mes notes pour dates exactes, les fiches de la salle de lecture comportent des erreurs). Lors du classement, on adoptera un ordre topographique strict à l'intérieur duquel on pourra classer les dossiers par grandes branches industrielles avec dénomination précise, à chaque dossier, de l'établissement et/ou du propriétaire. On ne séparera pas, a priori, les dossiers de 3 ^e classe des autres, un établissement pouvant évoluer d'une classe à l'autre ; au classement et sur le répertoire, indiquer éventuellement le chiffre de la ou des classe(s) à laquelle appartient l'établissement. Voir 7 M, génie rural, projet de construction d'un abattoir à Valdahon

⁹ Dossiers de la sous-préfecture de Baume ; au classement, voir si ces dossiers seront conservés en série Z ou s'ils seront placés, dans la collection préfectorale, à côté du dossier instruit par la Préfecture.

Nota : mis en 4 M (avec renvois série S et sous-série 5 M)

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
		Explosifs et munitions	Dépôts et débits de dynamite : circulaires, rapports ponctuels des ingénieurs des mines sous le contrôle du min. du Commerce	1900-1913	M 1634 partie	Renvoi en 8 S.
			Dépôts temporaires de dynamite. Dossiers de demande d'établissement (pétition initiale, avis d'ingénieurs des Ponts et chaussées, des services sanitaires et du contrôleur des mines, décision préfectorale)	1892-1918 1923-1938	M 1635 partie M 1636 partie (peu)	Loi du 8 mars 1875 et décret 26 mai 1910. Suivi par Préf. 1 ^e direction, hygiène publique (établiss. classé) ; renvois 1 S, Ponts et chaussées, et 8 S, mines et carrières. A revoir lors du classement car la circ. de 1965 ne prévoit rien à ce sujet et l'instruction des dossiers est semblable à celle des établissements insalubres (avis des Ponts et chaussées et des commissions sanitaires etc.) : place en 5 M justifiée.
			Emploi d'explosifs par des sociétés de travaux publics. Demandes d'apposition du visa de la Préfecture sur le certificat d'utilisation (classement annuel)	1923-1938	M 1636 partie	Décret du 20 juin 1915 art. 28. Tous les documents portent le cachet du Cabinet. Renvois 1, 2 et 8 S. Place en 4 M.
			Avis de déclaration d'achat d'explosifs et d'acheminement	1892-1918	M 1635 partie	A éliminer.
			Fabrication d'explosifs par des particuliers en vue de recherche et d'étude. Dossiers individuels	[1900-1913]	M 1634 partie	Ces dossiers sont examinés par la Sûreté générale et par le min. de la Guerre ; lois du 13 fructidor an V, art. 24 et du 24 mai 1834 art. 2.

Mis en 7 M, agriculture

Fonds du génie rural, circonscription de Besançon (min. de l'Agriculture) (épave)

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
Travaux communaux			Abattoir communal de Valdahon. projet de construction : dossier technique (plans, devis explicatif et estimatif, cahier des charges	1934	M 4117 partie	renvoi 5 M car le dossier devait être soumis au Conseil départemental d'hygiène.

7 M, agriculture, fonds de la Préfecture

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
	Répression des fraudes					Renvoi général à 5 M, hygiène publique.
		Période antérieure à la création du service de répression des fraudes				
			Fraude à la fabrication du beurre et des margarines. (application de la loi du 16 avril 1897). Désignation des experts, mise en place des contrôles, rapports annuels du préfet, rapports ponctuels, dossiers individuels d'infraction	1897-1906	M 2252 partie	Création par arrêté min. du 13 février 1902 de service d'inspection régionaux du commerce du beurre et des margarines
			Fraude à la fabrication de fromage. Publication des condamnations : correspondance	1861	M 2244 partie	
			Fraude au commerce des engrais (application de la loi du 4 février 1888). Mise en place des contrôles, désignation d'experts chimistes : arrêté préfectoral du 17 août 1888, instructions, relevés trimestriels d'infractions (1897-1898)	1888-1899	M 2252 partie	
		Période postérieure à la création du services des fraudes	Service départemental des prélèvements en vue de la répression des fraudes. <ul style="list-style-type: none"> ■ Création, organisation générale : instructions ■ Fonctionnement général : correspondance avec le min. de l'Agriculture 	1907 1907	M 2254 M 2251 partie	Application de la loi du 1 ^{er} août 1908 et du décret du 31 juillet 1906. Créé par arrêté préfectoral du 30 avril 1907. Le personnel du service est complété par des agents agréés (douanes, contributions indirectes, commissaires (spéciaux) de police etc.), des agents syndicaux, dont la compétence est départemental ou nationale, générale ou spécifique à une production ; les prélèvements à effectuer sont fonction des crédits alloués par le min. de l'Agric., de subventions du Conseil général et de fonds de concours (d'origine privée : syndicats viticoles etc.) répartis par le min. de l'Agriculture).
			Nominations, agréments et commissions d'agents des fraudes : avis, arrêtés ministériels et préfectoraux	1907-1914	M 2254	
			Laboratoires d'analyse des échantillons : liste officielle	vers 1907	M 2254	

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
			Financement des activités des agents agréés. <ul style="list-style-type: none"> ■ Programmes de prélèvement : instructions ; répartition des crédits par types de prélèvement ■ Comptabilité : états définitifs et partiels d'emploi des crédits, avis d'ordonnancement de crédits pour le service, les agents agréés et la station agronomique du Doubs, mémoires et états de frais de prélèvement, de matériel et de tournées, factures (dossiers annuels) 	1914 1907-1914 1912-1913 1913-1919	M 2254 M 2251 partie M 2248 partie M 2253	Comptabilité interne du service, à laisser en 7 M, renvoi en P. Les frais de tournées sont souvent le seul élément permettant de connaître les lieux inspectés.
			Contrôles et prélèvements effectués sur les denrées alimentaires : registre d'inscription des échantillons prélevés	1911	M 2250*	Contient les résultats des analyses.
			Contrôles et prélèvements effectués sur les denrées alimentaires : p.-v. et avis de transmission de p.-v. par les commissariats de police et tout agent agréés, correspondance avec les tribunaux	1907-1915 1918 1936-1940	M 2248 partie M 2249 M 2708	
			Production vinicole. <ul style="list-style-type: none"> ■ Mouillage et sucrage des vins (loi du 29 juin 1907). Instructions, vœux de conseils municipaux, rapports au Conseil général par les Contributions indirectes ■ Etablissement de casiers vinicoles dans les communes : avis, correspondance 	1907-1920 1910	M 2313 partie M 2251 partie	Voir aussi 4 P, déclarations de récoltes de vignes.

A placer en série N

3 N, comptabilité générale du département : loi du 15 février 1902 concernant la protection de la santé publique, part contributive de l'Etat aux dépenses de santé du département et des communes et contingent des dépenses en la matières en charge des communes (répartition des frais à recouvrer sur chaque commune dans le budget départemental) (tous les services bénéficiaires de ces crédits Etat, département ou communes sont des services départementaux ou communaux) (1904-1922, M 1563-1570).

A noter que certaines Archives départementales ont placé ces dossiers en 5 M au titre de la santé publique et des services subventionnés dont l'activité se trouve en 5 M (services de désinfection etc.)

A placer en série O (avec renvoi en 4 M, police administrative, et 5 M, hygiène publique)

1 O. Cimetières. Exécution du décret du 23 prairial an XII : instructions ; enquête sur la situation des cimetières : états récapitulatifs par commune, quelques états communaux (M 1689 partie).

A placer en série R

Rappel de médecins réformés à l'armée : instructions (an XIII, M 1512 partie)

Transports de corps de militaires, sépultures américaines etc. (1914-1920, M 1695)

Eaux de boissons alimentant les places fortes et les casernes (1909-1912), les troupes et la population (1915-1918). Analyses bactériologiques : Transmission des résultats aux maires des communes concernées, feuilles de renseignement (= résultats des analyses, 1909 et 1915-1918 seulement) : 1909-1912 (M 1698), 1915-1918 (M 1699) (Contrôles effectués par le médecin inspecteur directeur u service de santé du 7^e corps d'armée, selon circ. min. de la Guerre du 18 juillet 1908. Prévoir l'élimination des avis de transmission des analyses ; renvoi 5 M).

A placer en série S, fonds de la Préfecture pour chaque sous-série

8 S, Mines et carrières : réglementation sur l'emploi d'explosifs dans les mines et carrières (1900-1913, M 1634 partie)

5 S, Chemins de fer : transport des matières dangereuses et insalubres (règlement du 12 nov. 1897 et projet de nouveau règlement) (1900-1913, M 1634 partie).

3 S, Ponts-et-chaussées ou navigation intérieure : Déversement des résidus industriels et des eaux de rouissage des textiles dans les cours d'eaux du Doubs (contrôle conjoint du min. de l'Agriculture et des Travaux publics) : réglementation annuelle (comprenant rapports des ingénieurs des Ponts-et-chaussées, du conservateur des Eaux et forêts, de l'ingénieur en chef du canal du Rhône au Rhin, ou p.-v. de la conférence de ces deux derniers, avis du Conseil départemental d'hygiène, arrêtés préfectoraux, correspondance avec les min. pour conformité des arrêtés ; dossiers ponctuels : contravention à la réglementation (Weibel à Novillard), plaintes et demandes exceptionnelles de déversement (Salines de l'est à Arc-et-Senans, SA " Soie de Chardonnat " à Besançon, Japy à la Feschotte (Dampierre-sur-le-Doubs) ; malpropreté des eaux du Doubs dans la traversée de Besançon : dossier d'enquête Ponts-et-chaussées et canal du Rhône au Rhin (1900-1913, M 1633 partie).

A placer en série X

3 X, assistance sociale : dossiers concernant les habitations bon marché (lois du 30 nov. 1894 et du 12 avril 1906, loi Le Loucheur de 1928) et quelques lotissements (renvoi série O et Archives communales), 1903-1935, M 2607-2618 et 4117 partie (instructions, subventions, comités de patronages, crise du logement, composition de l'office d'HBM, travaux de la commission paritaire des loyers - extraits des p.-v. fixant le taux maximal de hausse des prix entre 1914 et 1923 dans chaque commune), HBM, comptes de gestion, factures etc. à l'appui des subventions portées au budget départemental (M 2615 et 2617 partie) (comptabilité interne et non du Conseil général) etc. Secours aux indigents, XIXe s. (M 1556 partie).

et :

		Service de la médecine gratuite	Découpage des circonscriptions cantonales, changement de rattachement de communes: arrêtés préfectoraux	1859-1884	M 1572 partie	Créé par arrêté préfectoral du 8 octobre 1852, ce service est d'abord appelé service médical des campagnes, puis service de l'assistance médicale gratuite, service de la médecine gratuite, service des secours médicaux gratuits. Placer en Biblioth. admin. les fascicules du Conseil supérieur de l'Assistance publique sur le fonctionnement de la médecine gratuite dans chaque département, dans M 1572, 1573
			Organisation et fonctionnement du service : rapport analytique et numérique du préfet au min. de l'Intérieur, questionnaires communaux ; projet de réorganisation du service du Doubs. Enquête dans les départements voisins.	1888 1890	M 1571 partie M 1573 partie	
			Financement du service. Fixation des contingents des communes (répartition du financement du service entre les communes): situations financières du service, tableau des contingents, arrêtés de centralisation préfectoraux fixant les taux par arrondissement, situation de recouvrement réel des sommes auprès des communes, listes d'indigents dans des communes (1887), refus de vote par des communes de leur part de contingent (1891)	1881-1891 1901-1912	M 1573 partie M 2790	A classer par année. Voir au classement s'il s'agit de la comptabilité interne du service (place en X) ou du service comptable de la Préfecture (place en N)..
			Activité du service médical des indigents dans la circonscription de Cendrey : rapport sanitaire	1885 ?	M 1580 partie	

A placer en bibliothèque administrative

Toutes brochures non éditées par l'un des services du Doubs.